



**DEPARTEMENT DE LA DROME**

-----  
**Mairie de Montclar sur Gervanne**  
-----

Montclar sur Gervanne, le 19 mai 2021

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Conseil du jeudi 21 octobre 2021 à 18h00**

**Etaient présents :**

**Mesdames Michèle EYRAULT, Sylvie DERVILLE, Hélène SYLVESTRE, Laurence DUBOIS, Priscilla VASSEUR  
Messieurs Armand PETIT, Denis GAUDIN, Laurent SAYN**

**Etaient absents :**

**Madame Nadine PERRET, Messieurs Jean Pierre ANDEOL et Rudy SYLVESTRE**

**Accueil de Laurent**

**Rappel de l'ordre du jour**

**Lancement de la réunion**

**A. Projets Potabilité de l'eau et assainissement**

**a. Intervention du service du département :**

**i. Bilan des schémas directeurs :**

Laurent SAYN introduit l'intervention de Mme RACINAIS, chargée de mission et Mme BONNEFOIS, cheffe du service Pole Ingénierie Eau et Assainissement du département.

La commune est engagée dans un schéma directeur eau et assainissement depuis 2018.

Les objectifs étaient :

- de mettre à jour les plans des réseaux,
- faire le diagnostic de l'état des réseaux,
- établir un bilan des besoins et des capacités pour faire des propositions de travaux de mise en conformité
- et optimiser la qualité du service rendu à la population.

Arrivant à terme de l'étude, Laurent précise qu'il a sollicité le service Pôle Ingénierie Eau et assainissement pour présenter le rendu de ce schéma et ainsi permettre aux membres du conseil municipale d'avoir une vision globale des investissements à réaliser et de comparer d'un point de vue technico-économique (investissement et coûts d'exploitation) les différentes solutions.

Il s'agira dans un second temps de prioriser les travaux et les investissements sur les 10 prochaines années.

**Intervention de Mme Racinais : CF Power point de présentation**

**Assainissement :**

1- Diagnostic de l'existant :

### **Village**

28 abonnés soit 2 300 m<sup>3</sup>/an

1 160 ML de réseau gravitaire en bon état

1 station de 117EH construite en 1968 obsolète et non conforme

Milieu récepteur : affluent de la Gervanne

#### **Remarques :**

Village : il n'existe pas de réseau d'eau pluviale

### **Vaugelas**

33 abonnés soit 2 400 m<sup>3</sup>/an

505 ML de réseau en gravitaire en bon état

1 station de 117 EH construite en 1968 obsolète et non conforme

Milieu récepteur : la Vaugelette

#### **Remarques :**

Vaugelas : Il est précisé qu'il existe un réseau séparatif, eau pluviale et eau usée.

#### 2- Les besoins au regard de la population

Objectifs capacités assainissement => 100 EH pour Vaugelas, 60 EH pour le Village

#### 3- Projets : Station roseaux ou micro station

La filière de traitement doit être choisie en fonction de la contrainte au sol, du coût du fonctionnement et le coût financier.

## VAUGELAS : COMPARAISON TECHNICO-ECONOMIQUE

Dépenses	Parcelle 228 : Filtres plantés de roseaux + 415 ml de réseau en refoulement	Parcelle 316 : Filtres plantés de roseaux + 115 ml de réseau gravitaire	Parcelle 40 : Micro-station
Travaux nouvelle station	217 000 €	154 000 €	102 000 €
Exploitation annuelle	2 900 €/an	2 000 €/an	6 200 €/an
Exploitation sur 20 ans	58 000 €	40 000 €	124 000 €
<b>Total sur 20 ans (hors amortissement)</b>	<b>275 000 €</b>	<b>194 000 €</b>	<b>226 000 €</b>

<b>Avantage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filtres plantés de roseaux :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* filière rustique et performante</li> <li>* entretien facilité : désherbage, faucardage, pas de boues</li> <li>* Intégration paysagère</li> </ul> </li> <li>- Eloigné des habitations</li> <li>- Plus-value possible avec un tronçon en gravitaire (+ 20 000€) pour raccorder de nouvelles maisons</li> <li>- Opportunité pour renouveler le réseau d'eau potable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filtres plantés de roseaux :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* filière rustique et performante</li> <li>* entretien facilité : désherbage, faucardage, pas de boues</li> <li>* Intégration paysagère</li> </ul> </li> <li>- Réseau gravitaire <u>sous réserve de levés topographiques</u></li> <li>- Fonctionne sans énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emprise au sol faible</li> </ul>
<b>Inconvénient</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Linéaire de réseau de transfert (415 ml)</li> <li>- Poste de relevage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité des habitations (60 m)</li> <li>- Réseau (115 ml) traverse des parcelles privées (/!\ sépulture), difficilement accessible ce qui complexifiera les travaux et l'exploitation.</li> <li>- Réseau traverse le chenal d'écoulement des eaux pluviales.</li> <li>- Piste d'accès à créer (90ml).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité des habitations (30m) : bruit et odeur</li> <li>Micro-station :               <ul style="list-style-type: none"> <li>*Exploitation complexe : technicité, milieu très réduit, électromécanique, usure prématurée des pièces</li> <li>*Gestion des boues contraignantes et régulière → 2/3 du décanteur = 14 m<sup>3</sup> soit 4 camions min par an)</li> </ul> </li> <li>- Accessibilité difficile pour la maintenance et la gestion des boues.</li> <li>- Terrain en zone Natura 2000</li> </ul>

Si le choix s'oriente sur la station roseaux à Vaugelas, il est nécessaire de prévoir 1 000m<sup>2</sup> d'achat de foncier qui s'ajoute à la proposition financière de 275 000€.

En sus, il est proposé d'y ajouter un système gravitaire pour faciliter de nouveaux raccordements.

## VILLAGE : COMPARAISON TECHNICO-ECONOMIQUE

Dépenses	Parcelles 333/334 voire 332 Filtre planté de roseau	Parcelles 333/334 Micro-station
Travaux nouvelle station	119 000 €	114 000 €
Exploitation annuelle	1 200 €/an	3 720 €/an
Exploitation sur 20 ans	24 000 €	74 400 €
<b>Total sur 20 ans (hors amortissement)</b>	<b>143 000 €</b>	<b>188 400 €</b>

<b>Avantage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filtres plantés de roseaux :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* filière rustique et performante</li> <li>* entretien facilité : désherbage, faucardage, pas de boues</li> <li>* Intégration paysagère</li> </ul> </li> <li>- Eloigné des habitations</li> <li>- Fonctionne sans énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emprise au sol faible</li> <li>- Eloigné des habitations</li> </ul>
<b>Inconvénient</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement des poubelles, le cas échéant.</li> <li>- Acquisition foncière, le cas échéant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Micro-station :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Exploitation complexe : technicité, milieu très réduit, électromécanique, usure prématurée des pièces</li> <li>* Gestion des boues contraignantes et régulière → 2/3 du décanteur = 11 m<sup>3</sup> soit 3-4 camions min par an)</li> </ul> </li> <li>- Branchement électrique</li> </ul>

Au regard de ces éléments de lecture, il est important de statuer.

Il est rappelé qu'au regard des montants d'investissements il est nécessaire de solliciter un maître d'œuvre. Le département peut être assistance à maîtrise d'ouvrage.

Sur le village, une contrainte foncière se pose pour la station d'assainissement. Une réflexion pour le déplacement des collecteurs des déchets est à mener.

### Synthèse :

Priorité	Désignation	Scénario A Filtres plantés de roseaux	Scénario B Micro-station
1	Station d'épuration de Vaugelas	Travaux 217 000 €	102 000 €
		Tvx + exploit sur 20 ans 275 000 €	226 000 €
1	Réduction des eaux claires et accessibilité des regards	6 800 €	6 800 €
2	Station d'épuration du Village	Travaux 119 000 €	114 000 €
		Tvx + exploit sur 20 ans 143 000 €	188 400 €
3	Renouvellement réseaux	3 400 € - 6 800 €/an	

Des frais d'achats de foncières s'ajoutent soit une estimation pour les 2 stations qui s'élèvent à 400 000€.

Les subventions mobilisables :

- Le département de la Drôme peut accompagner à hauteur de 45%, reste à déterminer les montants subventionnables.
- L'agence de l'eau :
  - L'aide pourrait être de :
    1. Hameau de Vaugelas
      - Coût plafond : environ 153 000€
      - Taux d'aide : 50%
      - Soit une aide éventuelle d'environ 76 600€
    2. Hameau du village
      - Coût plafond : environ 100 800€
      - Taux d'aide : 50%
      - Soit une aide éventuelle d'environ 50 400€
- DETR à hauteur de 25% tout en étant vigilant sur la nature des lignes subventionnables. En effet, les travaux de réseaux ne sont pas pris en compte soit 56000€.

**Attention** : les subventions ne sont mobilisables que sur les investissements et pas sur les charges d'exploitation

Laurent Sayn questionne une nouvelle fois le département sur les délais possible de réalisation des travaux.

Madame Racinais précise que le lancement des travaux ne pourrait être effective avant fin 2024/2025 avec les démarches administratives à mettre en œuvre.

#### **Eau :**

##### **1- Diagnostic :**

123 abonnés soit 12 100 m<sup>3</sup> /an

14.5 km de réseau dont le rendement est insuffisant et donc non conforme

1 réservoir en mauvais état

Pas de traitement de l'eau ou de manière ponctuelle (javellisation)

1 captage d'eau autorisé : Côtebelle => quantité insuffisante et pollution bactériologique fréquente

1 captage non autorisé : Daillon => vulnérable

1 achat d'eau au SMEG( Drôme / Gervanne) avec un droit de 42 000 m<sup>3</sup>/an sous utilisé.

#### **Remarques :**

Mme Racinais précise que les compteurs d'eau à remplacer tous les 10 ans.

Laurent SAYN précise que le changement des compteurs a été initié. Un renouvellement de 100 compteurs est prévu pour l'année 2022.

L'Agence de l'eau peut doubler les pénalités financières pour les pertes d'eau.

Les canalisations : pas de subvention possible car système de substitution SMEDG.

La commune de Montclar sur Gervanne n'est pas prioritaire pour obtenir des subventions car il existe un système de substitution le SMEG.

Estimation du coût du renouvellement du patrimoine à neuf = réseau + réservoir

⇒ **2 765 550 € HT soit 192€ / ML de canalisation soit 55 000€ HT / an sur 50 ans.**

## 2- Projets travaux

Priorité	Désignation	Scénario 1 : Côtebelle + SMEDG (3 800 m³)		Scénario 2 : SMEDG (15 100 m³)	Scénario 3 : Côtebelle + Daillon + SMEDG (1 800 m³)		
		Variante UV	Variante chlore		Variante UV	Variante chlore	
1	Travaux	247 100 €	194 400 €	26 400 €	276 100 €	223 400 €	
	Exploitation annuelle + achat d'eau	10 200 €/an	11 700 €/an	12 300 €/an	9 900 €/an	12 100 €/an	
	Tvx + exploit. + achat d'eau sur 20 ans	451 100 €	428 400 €	272 400 €	474 100 €	465 400 €	
2	Renouvellement réseaux – 10 ans					330 000 €	
3	Renouvellement réseaux – 20 ans					315 000 €	
3	Supplément option (tranche 1) : extension La Combe Noire (2 maisons)					225 000 €	
3	Supplément option (tranche 2) : extension Charsac (8 maisons)					172 000 €	
	Avantage	- Rattrapage structurel des ouvrages		- Sécurisation de l'apport en eau aux horizons 2050			
	Inconvénient	- La ressource continue de se tarir, l'achat d'eau au SMEDG sera toujours nécessaire - Coût d'investissement et d'exploitation		- Faible investissement : captage, réservoir et traitement gérés par le SMEDG - Abandon des ressources communales	- La ressource continue de se tarir, l'achat d'eau au SMEDG sera toujours nécessaire - Coût d'investissement et d'exploitation		

### Les subventions :

Agence de L'eau :

1. Captage Côte belle  
Les opérations de sécurisation, désinfection et chloration sont éligibles à une aide de 50% sans coût plafond. Les aides sont conditionnées à l'existence d'une DUP et à l'existence de dispositifs de comptage des prélèvements. En l'absence de compteurs, la demande d'aide est retenue si elle inclut l'installation de ces dispositifs.
2. Captage Daillon  
Les procédures de protection des ouvrages ne sont pas éligibles. Les travaux de protection du captage définis par la DUP sont éligibles à une aide de 50% sans coût plafond suivant les mêmes conditions.
3. Réservoir  
Ces travaux seraient éligibles à une aide de 50% sans coût plafond suivant les mêmes conditions.
4. Exploitation  
La pose de compteurs abonnés, le diagnostic CVM, et ce qui relève de l'exploitation courante ne sont pas éligibles.
5. Réseaux actuels

Ces travaux seraient éligibles à une aide de 50% sans coût plafond si leur rendement est inférieur à 85%. Si le montant des travaux est supérieur à 150 000 €, la collectivité doit s'engager à respecter la charte qualité des réseaux.

6. Extension de réseaux  
L'extension de réseau n'est pas éligible.

Il est possible de solliciter des subventions sur le traitement de l'eau auprès de la DETR et du Département. Mais Madame Racinais rappelle que la priorité des pouvoirs publics reste la rationalisation des finances publiques.

**Extension des travaux sur la vallée de Charsac :**


Objectif : raccordement au réseau d'eau potable 10 habitations de la Combe -noire et Charsac.

Coût : 397 000€ avec 2 tranches => tranche 1 ( 2 maisons) = 128 000€ + tranche 2 ( 8 maisons) = 172 000€

Le département précise que la commune n'a aucune obligation de raccorder la vallée de Charsac malgré la forte envie des élus du conseil de pouvoir apporter ce service à tous les administrés de Montclar sur Gervanne.

**Synthèse et choix des Scénarios de travaux :**

**Inclus : travaux + coûts d'exploitation et achat d'eau SMEDG sur 20 ans**

**Exclus : travaux renouvellement des réseaux  + extension eau potable Charsac**

		SCENARIOS EAU POTABLE					
		1 : Côtebelle + SMEDG		2 : Eau SMEDG	Scénario 3 : Côtebelle + Daillon + SMEDG		
		UV	Chlore		UV	Chlore	
SCENARIOS ASSAINISSEMENT	VAUGELAS	VILLAGE					
	A FPR refoulement 228	FPR	875 900 €	853 200 €	697 200 €	898 900 €	890 200 €
	B Microstation	Microstation	872 300 €	849 600 €	693 600 €	895 300 €	886 600 €
	C Microstation	FPR	826 900 €	804 200 €	648 200 €	849 900 €	841 200 €
D FPR refoulement 228	Microstation	921 300 €	898 600 €	742 600 €	944 300 €	935 600 €	

**Il est proposé au Conseil Municipal de choisir le scénario des travaux d'assainissement et d'eau potable ?**



→ **Recettes réelles du budget eau-assainissement : 35 000 €/an**

dont 29 000€/an pour l'eau potable et 6 000€/an pour l'assainissement

→ **Une augmentation du prix de l'eau et la souscription de nouveaux emprunts seront certainement nécessaire**

- L A  
D R O  
M E - LE DÉPARTEMENT

Commune de Montclar-sur-Gervanne

ii. **Echanges et débat avec les membres du conseil**

iii. **Délibérations sur les choix stratégiques :**

=> Au regard des éléments qui ont été présentés, notamment l'importance du budget, il est important de se poser en commission eau/assainissement pour évaluer chacun des scénarios et faire proposition au conseil municipal.

Par ailleurs, il est rappelé que les compétences de l'eau et de l'assainissement seront transmises à la CCVD en 2026. Il s'agit là d'une obligation.

Les membres du conseil remercient Mesdames Racinais et Bonnefois pour leur intervention et leurs précisions.

## **B. Validation du compte rendu du 08/09/2021**

Après lecture rapide du Compte rendu, il est approuvé sans remarque.

## **C. Budget**

**a. M49 : décision modificative**

Le budget prévisionnel eau et assainissement 2020 prévoyait la valorisation de la mise à disposition des agents / élus et des moyens (assurance, fluides, logiciel ...) pour le service d'eau et assainissement de la commune.

Celle-ci n'a pas été effective financièrement sur le compte administrative M49 de 2020. Il est proposé de régulariser sur le budget 2021.

Pour cela nous vous proposons de rajouter au budget M49 2021:

- Au chapitre 11 /628 => 4400 € provenant de dépenses exceptionnelles
- Au chapitre 12/621=> 2200 € provenant des dépenses imprévues.

Ce qui implique 2 valorisations sur 2021 : 2020 +2021

En dépenses sur la M49 et en recette sur la M14

(Nécessaire car nous ne disposons pas assez au budget M 49)

⇒ **Le conseil municipal valide cette proposition de décision modificative.**

**b. M14 : subvention association IDA de Montclar demande de 100€ pour l'année 2021**

L'association IDA est implantée sur la commune de Montclar sur Gervanne. Elle accueille 6 enfants placés par l'ASE. Elle met en place une comédie musicale enfants franco allemande. Elle sollicite la commune pour soutenir cette initiative à hauteur de 100€ sur un budget global estimé à 34 200€

Nous vous proposons d'apporter notre soutien à cette association d'autant que budgétairement la dépense est possible. 1000€ prévus et dépenses à ce jour 875€.

⇒ **Le conseil municipal accorde une subvention de 100€ à l'association IDA.**

**D. Parcelles Fraud sur route de la Conche :**

Nous avons été sollicités par la famille Fraud sur la régularisation des limites de propriétés.

Un bornage contradictoire a été effectué par un géomètre entre le consort Fraud et la commune.

En effet, les limites de certaines constructions Fraud empiètent sur le domaine public et ce depuis de nombreuses années.

Il s'agit de 2 éléments dont la réalité ne correspond pas au cadastre, appelés (sans numéros cadastraux) :

- Escaliers,
- Bâtiment de la chaudière.

Nous vous proposons de régulariser cette situation.

Hélène Sylvestre quitte la salle pour que les membres du conseil passe au vote.

⇒ **Le conseil municipal valide cette régularisation et précise que tout acte chez le notaire et frais de régularisation sont à la charge des demandeurs.**

Date du prochain conseil municipal :

**Mercredi 17/11 à 18h00**

**Mercredi 08/12 à 18h00**

**L'ordre du jour étant épuisé , Laurent clôt la séance.**